

DECISION N°2025-136/CP

OBJET :

**FOURNITURE ET POSE DE MATERIELS
POUR LA CUISINE CENTRALE
LAENNEC ET LES SATELLITES DE LA
VILLE DE DENAIN**

**1. Commande publique
2. Marchés publics**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le marché passé en procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 et R.2162-2 du Code de la Commande Publique,

Vu l'offre faite par la société SAS COFRINO,

DECIDE

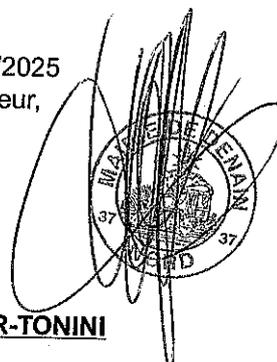
Article 1 : Un marché de fourniture de matériels de cuisine et de service pour la cuisine centrale Laennec et les satellites de la ville de DENAIN sera signé par mes soins avec la société SAS COFRINO Parc d'Activité de la Cessoie – 151 rue Simon Volland – 59 832 LAMBERSART Cedex.

Article 2 : Le montant des prestations de la consultation est traité à prix unitaire par matériel pour un montant total HT de 6 920.83€ soit 8 305.00€ TTC.

Article 3 : Le marché prend effet à compter de sa notification, et expirera à la fin du délai de garantie du matériel.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 16/09/2025
Le Pouvoir Adjudicateur,



ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire